

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

Nom commercial : 20/10BC, Inox 308L, 20/10MBC, Inox 316L, Inox 308Mo, Inox 318, Inox 347, Electrode Inox  
UFI : EQ6F-YQYD-C12S-864K  
Type de produit : Electrodes enrobées pour le soudage manuel à l'arc électrique

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisation industrielle, Utilisation professionnelle, Utilisation par les consommateurs  
Spec. d'usage industriel/professionnel : Industriel  
Utilisation de la substance/mélange : Electrodes enrobées pour le soudage manuel à l'arc électrique  
Fonction ou catégorie d'utilisation : Agents de soudage et de brasage

#### 1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

SELECTARC SAS  
12 rue Juvénal Viellard  
90600 GRANDVILLARS  
FRANCE  
T 33 (0)3 84 57 37 77 - F 33 (0)3 84 23 57 90  
[f.perrichon@selectarc.com](mailto:f.perrichon@selectarc.com) - [www.selectarc.com](http://www.selectarc.com)

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : ORFILA (France) (33) (0)1 45 42 59 59

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Sensibilisation cutanée, catégorie 1 H317  
Cancérogénicité, catégorie 2 H351  
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition répétée, catégorie 2 H373

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

#### Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 2.2. Éléments d'étiquetage

Les électrodes enrobées ont une composition compacte et sont considérées équivalentes à des métaux sous forme massive. A ce titre, elles bénéficient d'une dérogation d'obligation d'étiquetage selon la directive 67/548/CEE (Annexe VI) et la réglementation (CE) 1272/2008 (Article 23).  
Étiquetage non applicable

### 2.3. Autres dangers

Autres dangers non classés : Dangers liés à une opération de soudage : Rayonnements ultraviolets et infrarouges. Chaleur et bruits développés par l'arc électrique. Fumées / gaz de soudage. Chocs électriques (postes à souder). Risques d'incendie et d'explosion. Exposition aux champs électromagnétiques.

PBT: non pertinent – pas d'enregistrement requis

# 20/10BC, Inox 308L, 20/10MBC, Inox 316L, Inox 308Mo, Inox 318, Inox 347, Electrode Inox

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

vPvB: non pertinent – pas d'enregistrement requis

Ne contient pas de substances PBT/vPvB ≥ 0,1 % évaluées conformément à l'annexe XIII du règlement REACH

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.1. Substances

Non applicable

#### 3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Chrome substance possédant une/des valeurs limites d'exposition professionnelle nationales (DE, FR, GB); substance possédant des valeurs limites d'exposition professionnelle communautaires	N° CAS: 7440-47-3 N° CE: 231-157-5	15 – 25	Non classé
Dioxyde de titane substance possédant une/des valeurs limites d'exposition professionnelle nationales (FR, GB)	N° CAS: 13463-67-7 N° CE: 236-675-5 N° REACH: 01-2119489379-17	10 – 20	Non classé
Nickel substance possédant une/des valeurs limites d'exposition professionnelle nationales (FR, GB); substance possédant des valeurs limites d'exposition professionnelle communautaires	N° CAS: 7440-02-0 N° CE: 231-111-4 N° Index: 028-002-00-7 N° REACH: 01-211943	5 – 10	Skin Sens. 1, H317 Carc. 2, H351 STOT RE 1, H372
Feldspath	N° CAS: 68476-25-5 N° CE: 270-666-7 N° REACH: Exempted in accordance with Annex V.7	5 – 10	STOT RE 2, H373
Poudre de nickel, [diamètre des particules < 1 mm]	N° CAS: 7440-02-0 N° CE: 231-111-4 N° Index: 028-002-01-4 N° REACH: 01-2119438727-29	< 5	Carc. 2, H351 STOT RE 1, H372 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 3, H412
Manganèse substance possédant une/des valeurs limites d'exposition professionnelle nationales (DE, GB); substance possédant des valeurs limites d'exposition professionnelle communautaires	N° CAS: 7439-96-5 N° CE: 231-105-1 N° REACH: 01-2119449803-34	≤ 3,5	Non classé

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général	: Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
Premiers soins après inhalation	: Permettre au sujet de respirer de l'air frais. Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas de doute ou de symptômes persistants, toujours consulter un médecin.
Premiers soins après contact avec la peau	: En cas de développement de symptômes: rincer immédiatement et abondamment à l'eau claire. Le produit en fusion adhère à la peau et provoque des brûlures. Traiter comme des brûlures thermiques.

# 20/10BC, Inox 308L, 20/10MBC, Inox 316L, Inox 308Mo, Inox 318, Inox 347, Electrode Inox

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

- Premiers soins après contact oculaire : En cas de contact de poussières ou de fumées avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau.
- Premiers soins après ingestion : Ingestion peu probable.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes/effets après inhalation : Les fumées de soudage sont classées cancérogènes pour l'homme "groupe 1" par le CIRC (Monographie 118, 2017).
- Symptômes/effets après contact avec la peau : Le produit en fusion adhère à la peau et provoque des brûlures.
- Symptômes/effets après contact oculaire : Le contact avec les fumées de soudage peut être irritant pour les yeux. Irritations ou brûlures oculaires dues aux rayonnements thermiques, infrarouges ou ultraviolets (soudage à l'arc électrique).

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Pas de recommandations spéciales. Seules les matières combustibles situées à proximité du poste de soudage peuvent provoquer un incendie ou une explosion. Les moyens d'extinctions doivent donc être adaptés aux matières enflammées.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Danger d'incendie : Les électrodes enrobées ne sont pas inflammables. Les risques d'incendies et d'explosions ont pour origine une source de chaleur (métal en fusion, laitier, mégots d'électrodes, pièces fraîchement soudées, etc.) combinée à l'utilisation de matériaux combustibles (notamment poussières et gaz).
- Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Dégagement possible de vapeurs toxiques et corrosives.

### 5.3. Conseils aux pompiers

- Mesures de précaution contre l'incendie : Un équipement de protection respiratoire peut être nécessaire.
- Instructions de lutte contre l'incendie : Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.
- Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Mesures générales : Aucun(e).

#### 6.1.1. Pour les non-secouristes

- Équipement de protection : Aucune protection spéciale n'est requise.
- Procédures d'urgence : Laisser refroidir complètement le produit avant de le ramasser. Ramasser mécaniquement le produit.

#### 6.1.2. Pour les secouristes

- Équipement de protection : Aucune protection spéciale n'est requise.
- Procédures d'urgence : Laisser refroidir complètement le produit avant de le ramasser. Ramasser mécaniquement le produit.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

# 20/10BC, Inox 308L, 20/10MBC, Inox 316L, Inox 308Mo, Inox 318, Inox 347, Electrode Inox

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Stocker dans un endroit sec. Garder les conteneurs fermés en dehors de leur utilisation.  
Produits incompatibles : Acides forts.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### 8.1.1 Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques

#### Nickel (7440-02-0)

##### UE - Valeur limite indicative d'exposition professionnelle (IOEL)

IOEL STEL	1 mg/m <sup>3</sup>
-----------	---------------------

##### France - Valeurs Limites d'exposition professionnelle

VME (OEL TWA)	1 mg/m <sup>3</sup>
---------------	---------------------

VLE (OEL C/STEL)	1 mg/m <sup>3</sup>
------------------	---------------------

##### Royaume Uni - Valeurs Limites d'exposition professionnelle

WEL TWA (OEL TWA) [1]	0,5 mg/cm <sup>3</sup>
-----------------------	------------------------

##### USA - ACGIH - Valeurs Limites d'exposition professionnelle

ACGIH OEL TWA	1 mg/m <sup>3</sup>
---------------	---------------------

#### Chrome (7440-47-3)

##### UE - Valeur limite indicative d'exposition professionnelle (IOEL)

Nom local	Chromium metal
-----------	----------------

IOEL TWA	2 mg/m <sup>3</sup>
----------	---------------------

Référence réglementaire	COMMISSION DIRECTIVE 2006/15/EC
-------------------------	---------------------------------

##### France - Valeurs Limites d'exposition professionnelle

Nom local	Chrome (métal), composés de chrome inorganiques (II) et composés de chrome inorganiques (insolubles) (III)
-----------	--

VME (OEL TWA)	≤ 2 mg/m <sup>3</sup> à long terme
---------------	------------------------------------

Remarque	Valeurs réglementaires indicatives
----------	------------------------------------

# 20/10BC, Inox 308L, 20/10MBC, Inox 316L, Inox 308Mo, Inox 318, Inox 347, Electrode Inox

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

<b>Chrome (7440-47-3)</b>	
Référence réglementaire	Circulaire du Ministère du travail (réf.: INRS ED 984, 2016)
<b>Allemagne - Valeurs Limites d'exposition professionnelle (TRGS 900)</b>	
AGW (OEL TWA) [1]	2 mg/m <sup>3</sup>
<b>Royaume Uni - Valeurs Limites d'exposition professionnelle</b>	
WEL TWA (OEL TWA) [1]	0,5 mg/m <sup>3</sup>
<b>USA - ACGIH - Valeurs Limites d'exposition professionnelle</b>	
ACGIH OEL TWA	1 mg/m <sup>3</sup>
<b>Manganèse (7439-96-5)</b>	
<b>UE - Valeur limite indicative d'exposition professionnelle (IOEL)</b>	
Nom local	Manganese
IOEL TWA	0,2 mg/m <sup>3</sup> (inhalable fraction) 0,05 mg/m <sup>3</sup> (respirable fraction)
Remarque	(Year of adoption 2011)
Référence réglementaire	SCOEL Recommendations
<b>Allemagne - Valeurs Limites d'exposition professionnelle (TRGS 900)</b>	
AGW (OEL TWA) [1]	0,5 mg/m <sup>3</sup>
<b>Royaume Uni - Valeurs Limites d'exposition professionnelle</b>	
WEL TWA (OEL TWA) [1]	0,5 mg/m <sup>3</sup>
<b>Dioxyde de titane (13463-67-7)</b>	
<b>France - Valeurs Limites d'exposition professionnelle</b>	
Nom local	Titane (dioxyde de), en Ti
VME (OEL TWA)	10 mg/m <sup>3</sup>
Remarque	Valeurs recommandées/admises
Référence réglementaire	Circulaire du Ministère du travail (réf.: INRS ED 984, 2016)
<b>Royaume Uni - Valeurs Limites d'exposition professionnelle</b>	
WEL TWA (OEL TWA) [1]	10 mg/m <sup>3</sup>
<b>USA - ACGIH - Valeurs Limites d'exposition professionnelle</b>	
ACGIH OEL TWA	15 mg/m <sup>3</sup>

### 8.1.2. Procédures de suivi recommandées

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 8.1.3. Contaminants atmosphériques formés

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 8.1.4. DNEL et PNEC

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 8.1.5. Bande de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

## 8.2. Contrôles de l'exposition

### 8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Pas d'informations complémentaires disponibles

# 20/10BC, Inox 308L, 20/10MBC, Inox 316L, Inox 308Mo, Inox 318, Inox 347, Electrode Inox

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

### 8.2.2. Équipements de protection individuelle

#### Équipement de protection individuelle:

Gants isolants. Lunettes de sécurité. Vêtements résistant à la chaleur. Ventilation insuffisante: porter une protection respiratoire.

#### Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



#### 8.2.2.1. Protection des yeux et du visage

##### Protection oculaire:

Masque de soudeur actif avec écran électro-optique ou passif avec verre teinté. Les équipements de protection des yeux doivent être conformes à la norme EN 175.

#### 8.2.2.2. Protection de la peau

##### Protection de la peau et du corps:

Vêtements de protection adaptés aux opérations de soudage et conformes aux normes EN 470-1 et EN 531.

##### Protection des mains:

Gants de soudeur en cuir et molleton réfractaire avec manchettes, conformes à la norme EN 12477.

#### 8.2.2.3. Protection des voies respiratoires

##### Protection des voies respiratoires:

La protection du soudeur contre les dégagements de vapeurs et de gaz doit être assurée par une aération ou une ventilation forcée du poste de soudage. En cas d'utilisation du produit en milieu confiné ou de production excessive de fumées, porter un masque équipé d'un filtre respiratoire intégré type FFP3 ou d'un système autonome de ventilation, conforme à la norme EN 12941.

#### 8.2.2.4. Protection contre les risques thermiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 8.2.3. Contrôle de l'exposition de l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Solide
Couleur	: Gris(e). Vert clair.
Apparence	: Electrodes enrobées pour le soudage manuel à l'arc électrique.
Odeur	: inodore.
Seuil olfactif	: Pas disponible
Point de fusion	: 1000 – 1500 °C
Point de congélation	: Pas disponible
Point d'ébullition	: Pas disponible
Inflammabilité	: Pas disponible
Limites d'explosivité	: Non applicable
Limite inférieure d'explosion	: Non applicable
Limite supérieure d'explosion	: Non applicable
Point d'éclair	: Non applicable
Température d'auto-inflammation	: Non applicable
Température de décomposition	: Pas disponible
pH	: Pas disponible
pH solution	: Pas disponible
Viscosité, cinématique	: Non applicable
Solubilité	: Pas disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)	: Pas disponible
Pression de vapeur	: Pas disponible
Pression de vapeur à 50°C	: Pas disponible

# 20/10BC, Inox 308L, 20/10MBC, Inox 316L, Inox 308Mo, Inox 318, Inox 347, Electrode Inox

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Masse volumique	: 7000 – 8000 kg/m <sup>3</sup>
Densité relative	: Pas disponible
Densité relative de vapeur à 20°C	: Non applicable
Taille d'une particule	: Pas disponible
Distribution granulométrique	: Pas disponible
Forme de particule	: Pas disponible
Ratio d'aspect d'une particule	: Pas disponible
État d'agrégation des particules	: Pas disponible
État d'agglomération des particules	: Pas disponible
Surface spécifique d'une particule	: Pas disponible
Empoussiéragement des particules	: Pas disponible

## 9.2. Autres informations

### 9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 10.2. Stabilité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 10.4. Conditions à éviter

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 10.5. Matières incompatibles

Acides forts. Bases fortes.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Fumées / gaz de soudage.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë (orale)	: Non classé
Toxicité aiguë (cutanée)	: Non classé
Toxicité aiguë (Inhalation)	: Non classé

#### Nickel (7440-02-0)

DL50 orale rat	> 2000 mg/kg
CL50 Inhalation - Rat (Poussière/brouillard)	> 2,55 mg/l/4h

#### Chrome (7440-47-3)

DL50 orale rat	27,5 mg/kg
----------------	------------

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé

# 20/10BC, Inox 308L, 20/10MBC, Inox 316L, Inox 308Mo, Inox 318, Inox 347, Electrode Inox

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Non classé
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Les alliages contenant du nickel sont classés comme sensibilisants cutanés dès lors qu'est dépassé le taux de libération de 0,5 µgNi/cm <sup>2</sup> /semaine dans le cas d'un contact DIRECT et PROLONGE avec la peau (1272/2008/CE, Annexe VI).
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Susceptible de provoquer le cancer.
Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

### Nickel (7440-02-0)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
---	--

### Poudre de nickel, [diamètre des particules < 1 mm] (7440-02-0)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
---	--

### Feldspath (68476-25-5)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	Risque présumé d'effets graves pour les organes (poumon/système respiratoire) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (par inhalation).
---	---

Danger par aspiration : Non classé

## 11.2. Informations sur les autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë) : Non classé

Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique) : Non classé

### Nickel (7440-02-0)

CL50 - Poisson [1]	0,32 g/l Brachydanio rerio
CL50 - Poisson [2]	0,35 g/l Fundulus heteroclitus
NOEC chronique poisson	0,04 mg/l Brachydanio rerio

### Poudre de nickel, [diamètre des particules < 1 mm] (7440-02-0)

CL50 - Poisson [1]	0,4 – 320 mg/l Pimephales promelas / Brachydanio rerio
CL50 - Poisson [2]	26,6 – 350 mg/l Atherinops affinis / Fundulus heteroclitus
NOEC chronique poisson	0,04 mg/l Brachydanio rerio

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles



# 20/10BC, Inox 308L, 20/10MBC, Inox 316L, Inox 308Mo, Inox 318, Inox 347, Electrode Inox

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

#### 20/10BC, Inox 308L, 20/10MBC, Inox 316L, Inox 308Mo, Inox 318, Inox 347, Electrode Inox

PBT: non pertinent – pas d'enregistrement requis

vPvB: non pertinent – pas d'enregistrement requis

### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.7. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour le traitement du produit/emballage : Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR / IMDG / IATA / ADN / RID

### 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

N° ONU (ADR)	: Non applicable
N° ONU (IMDG)	: Non applicable
N° ONU (IATA)	: Non applicable
N° ONU (ADN)	: Non applicable
N° ONU (RID)	: Non applicable

### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (ADR)	: Non applicable
Désignation officielle de transport (IMDG)	: Non applicable
Désignation officielle de transport (IATA)	: Non applicable
Désignation officielle de transport (ADN)	: Non applicable
Désignation officielle de transport (RID)	: Non applicable

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

**ADR**  
Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : Non applicable

**IMDG**  
Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : Non applicable

**IATA**  
Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : Non applicable

**ADN**  
Classe(s) de danger pour le transport (ADN) : Non applicable

# 20/10BC, Inox 308L, 20/10MBC, Inox 316L, Inox 308Mo, Inox 318, Inox 347, Electrode Inox

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

### RID

Classe(s) de danger pour le transport (RID) : Non applicable

### 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : Non applicable  
Groupe d'emballage (IMDG) : Non applicable  
Groupe d'emballage (IATA) : Non applicable  
Groupe d'emballage (ADN) : Non applicable  
Groupe d'emballage (RID) : Non applicable

### 14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non  
Polluant marin : Non  
Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

#### Transport par voie terrestre

Non applicable

#### Transport maritime

Non applicable

#### Transport aérien

Non applicable

#### Transport par voie fluviale

Non applicable

#### Transport ferroviaire

Non applicable

### 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations UE

##### Annexe XVII de REACH (Liste de restriction)

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

##### Annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

##### Liste candidate REACH (SVHC)

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

##### Règlement PIC (UE 649/2012, consentement préalable en connaissance de cause)

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux.

##### Règlement POP (UE 2019/1021, polluants organiques persistants)

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants

# 20/10BC, Inox 308L, 20/10MBC, Inox 316L, Inox 308Mo, Inox 318, Inox 347, Electrode Inox

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

### Règlement sur l'appauvrissement de la couche d'ozone (UE 1005/2009)

Contains no substance(s) listed on the Ozone Depletion list (Regulation EU 1005/2009 on substances that deplete the ozone layer)

### Règlement sur les précurseurs d'explosifs (UE 2019/1148)

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) 2019/1148 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs

### Règlement sur les précurseurs de drogues (CE 273/2004)

Ne contient pas de substance(s) figurant sur la liste des précurseurs de drogues (règlement CE 273/2004 sur les précurseurs de drogues)

## 15.1.2. Directives nationales

### France

Maladies professionnelles	
Code	Description
RG 37	Affections cutanées professionnelles causées par les oxydes et les sels de nickel
RG 37 BIS	Affections respiratoires causées par les oxydes et les sels de nickel
RG 37 TER	Cancers provoqués par les opérations de grillage des mattes de nickel

### Allemagne

Classe de danger pour l'eau (WGK) : WGK 3, Très dangereux pour l'eau (Classification selon la AwSV, Annexe 1).  
Arrêté concernant les incidents majeurs (12. BImSchV) : Non soumis à/au Arrêté concernant les incidents majeurs (12. BImSchV)

### Pays-Bas

SZW-lijst van kankerverwekkende stoffen : Feldspath est listé  
SZW-lijst van mutagene stoffen : Feldspath est listé  
SZW-lijst van reprotoxische stoffen – Borstvoeding : Aucun des composants n'est listé  
SZW-lijst van reprotoxische stoffen – Vruchtbaarheid : Manganèse est listé  
SZW-lijst van reprotoxische stoffen – Ontwikkeling : Manganèse est listé

### Danemark

Réglementations nationales danoises : L'utilisation de ce produit est interdite aux mineurs  
Les femmes enceintes ou allaitantes travaillant avec le produit ne devraient pas être en contact direct avec ce dernier  
Les exigences des Autorités danoises pour l'environnement de travail relatives à l'utilisation de carcinogènes dans le cadre professionnel doivent être respectées lors de l'utilisation et de l'élimination

### Suisse

Classe de stockage (LK) : LK 6.1 - Matières toxiques

## 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour cette substance ou ce mélange par le fournisseur

## RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte intégral des phrases H et EUH:	
Aquatic Chronic 3	Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 3
Carc. 2	Cancérogénicité, catégorie 2
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

# 20/10BC, Inox 308L, 20/10MBC, Inox 316L, Inox 308Mo, Inox 318, Inox 347, Electrode Inox

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

### Texte intégral des phrases H et EUH:

H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, catégorie 1
STOT RE 1	Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition répétée, catégorie 1
STOT RE 2	Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition répétée, catégorie 2

Fiche de données de sécurité (FDS), UE

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.